

CAEN
ACADEMIE DE MONTPELLIER
18 JUIN 2025
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la rectrice,
Monsieur le vice de la région,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

Les conseils départementaux FCPE de l'Académie de Montpellier (notamment ceux de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) souhaitent aujourd'hui à la fois se réjouir de la reprise de la tenue du CAEN mais aussi exprimer leurs fortes préoccupations et leur désarroi face à la recrudescence de dysfonctionnements qui affectent gravement les acteurs de la communauté éducative. Ces difficultés dégradent la qualité de l'enseignement et le bien-être des élèves.

Nous déplorons tout d'abord un **management dysfonctionnel** de certains chefs d'établissement, qui peinent à maintenir une équipe éducative cohérente et sereine. Cette gestion défailante se traduit par une mauvaise coordination, des tensions internes et in fine une prise en charge inappropriée des élèves.

Nos constats s'appliquent également aux **AESH** dont le manque de formation spécifique aux besoins des élèves en situation de handicap est particulièrement alarmant. Nombre d'entre eux se retrouvent incapables d'assurer un accompagnement efficace, faute d'une formation continue adaptée. Ce déficit limite l'autonomie des élèves accompagnés et génère un stress inutile pour ces derniers comme pour leurs accompagnants.

Quant aux enseignants, la situation est tout aussi préoccupante. Des **violences morales** (propos vexatoires, humiliants) sont malheureusement trop fréquentes envers les élèves. Ces comportements, souvent tolérés ou minimisés, ont des effets dévastateurs sur le climat scolaire et la santé mentale des élèves, créant un environnement toxique contraire aux valeurs fondamentales de l'école républicaine.

Tout aussi grave, ce sont les droits des élèves, notamment ceux à besoins particuliers, qui sont fréquemment ignorés. Le non-respect des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) ou des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est une réalité trop courante dans notre académie. De même les refus répétés de mise à disposition de Matériel Pédagogique Adapté (MPA) ou encore le refus du médecin scolaire d'instaurer certains PAP à des niveaux clés comme la 3e mettent en péril les chances de réussite de ces élèves en situation de handicap. Cette absence de prise en charge adéquate est inacceptable et constitue selon nous une forme de discrimination.

Les parents d'élèves quant à eux, subissent le non-respect de leurs droits. Le manque de communication, l'absence de prise en compte de leurs préoccupations, ainsi que la tenue des commissions, conseils d'administration et conseils de classe en pleine journée, entravent leur possibilité de représentation. Pire encore, cette ignorance ouverte de leur rôle de partenaires essentiels nuit gravement à la collaboration entre familles et équipes pédagogiques creusant le fossé entre attentes légitimes des parents et réalités scolaires.

Nous rajoutons que **les conseils de classe tenus en pleine journée truquent les statistiques d'absences des professeurs**, statistiques pourtant très suivies par la DASEN ou le rectorat. Les professeurs absents pour cause de conseils de classe ne sont en effet pas signalés comme absents. Ainsi, au lycée Picasso de Perpignan, lors de périodes de conseils de classe, les absences ne sont pas déclarées et les cours ne sont plus assurés pendant parfois quinze jours, puisque ces conseils ont lieu en journée.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le problème majeur du **non-remplacement des enseignants absents**. Il devient de plus en plus fréquent de voir des élèves privés de professeur pendant de longues périodes. Ces absences non remplacées créent un vide pédagogique qui perturbe gravement la continuité des apprentissages et accroît les inégalités, particulièrement pour les élèves fragiles ou en difficulté. La gestion des remplacements doit être une priorité absolue pour assurer le bon fonctionnement des établissements.

Nous restons plus que jamais mobilisés pour que l'éducation dans notre académie garantisse **l'égalité des chances et l'épanouissement de tous les élèves**. Nous rappelons que la coéducation n'est pas un concept abstrait : elle nécessite une collaboration active et respectueuse entre familles et équipes pédagogiques, condition indispensable à un parcours scolaire réussi.

Nous vous remercions pour votre écoute et votre engagement à nos côtés, au service de l'éducation nationale et du service public.